RÉISERBANN
d'Réiser Gemeng
Commune de Roeser
Grand-Duché de Luxembourg

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 27 mars 2023

Date de l'annonce publique : 17/03/2023 | Date de la convocation des conseillers : 17/03/2023

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Néant.

Référence CC.2023-03-27 - 6.11

Point de l'ordre du jour 6.11

Objet **Décompte de travaux - Aménagement d'une crèche à Berchem**

Le conseil communal,

Vu le décompte définitif, établi par le service technique communal le 27 février 2023 et arrêté par le collège le 9 mars 2023, concernant les travaux d'aménagement d'une crèche à Berchem ;

Vu la délibération du 17 décembre 2009, approuvée le 8 mars 2010 sous la référence D/2/2010, portant approbation du devis estimatif relatif au projet d'aménagement d'une crèche à Berchem sur le site de l'ancienne maison « A Janes » ;

Considérant que le décompte définitif s'élève à : ..... 3.407.492,64 € ;

Considérant que les devis s'établissaient à :..... 3.440.000,00 € ;

Vu la délibération du 15 juin 2015 portant approbation du décompte intermédiaire du 21 mai 2015 au montant de 3.154.593,70 € ;

Vu les articles du budget communal spécifiés ci-après :

Article(s)	*Libellé*	*Exercice(s)*
4/0631/2123/001 4/241/221311/09002	Crèche de Berchem - Aménagement	2009-2022

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte définitif du projet suivant :

Projet	Montant en €
Aménagement d'une crèche à Berchem	**3.407.492,64**

Commune de Roeser	Extrait du registre aux délibérations du conseil communal
	Séance publique du 27 mars 2023
Référence	CC.2023-03-27 - 6.11
Point	6.11
Objet	Décompte de travaux - Aménagement d'une crèche à Berchem

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 4 avril 2023

Le bourgmestre, FF

Le secrétaire,